

PRÉFET DE L'AVEYRON

PREFECTURE

Direction
de la coordination des
politiques publiques et de
l'appui territorial

Arrêté n° 12-2019-11-05-001 du 5 novembre 2019

Objet : portant modification de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melviu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements.

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le code de l'énergie,

VU la loi du 29 décembre 1892, modifiée, relative aux dommages causés à la propriété privée par l'exécution de travaux publics,

VU l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2017, modifié, donnant délégation de signature à Mme Michèle LUGRAND, secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

Vu l'arrêté préfectoral du 8 janvier 2013 autorisant les agents de RTE Réseau de transport d'électricité ainsi que ceux des entreprises accrédités par elle, à procéder aux études de tracé pour la construction d'un poste électrique 400 000 / 225 000 volts et de ses lignes de raccordement,

Vu l'arrêté ministériel du 13 juin 2018 portant déclaration d'utilité publique, en vue de l'institution de servitudes, des travaux de raccordement du poste de transformation 400 000 / 225 000 volts de Sud-Aveyron,

VU l'arrêté préfectoral du 18 juin 2018 déclarant d'utilité publique les travaux de création d'un poste de transformation électrique 400 000 / 225 000 volts dénommé Sud-Aveyron et déclarant cessibles au profit de RTE Réseau de transport d'électricité les terrains nécessaires à la réalisation de ces travaux et constatant l'urgence à prendre possession des biens expropriés,

VU l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melviu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 modifiant l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 susvisé et portant modification à la parcelle B119 ;

VU la demande de la société RTE Réseau de transport d'électricité en date du 1^{er} novembre 2019 visant à inclure le stockage de terre végétale dans la liste des travaux à retenir sur la parcelle B-1593

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

- A R R E T E -

Article 1 : Le tableau joint à l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 portant autorisation d'occupation temporaire de parcelles privées, situées sur le territoire de la commune de Saint-Victor-et-Melvieu, délivrée à RTE Réseau de transport d'électricité, dans le cadre des travaux de création du poste électrique de Sud-Aveyron et de ses raccordements est modifié à la parcelle B-1593 de la façon suivante :

Saint-Victor et Melvieu	400N	B-1593	Madame CANITROT Marie Bénédicte	3496	Création d'accès* au pylône Assemblage/levage du pylône Création des fondations Déroulage des câbles Stockage de terre végétale
-------------------------	------	--------	---------------------------------------	------	---

Article 2 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 est modifié comme suit :

Chaque entreprise accréditée par RTE Réseau de Transport d'Electricité sera munie d'une copie des arrêtés préfectoraux n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018, n° 12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 ainsi qu'une copie du présent arrêté qui devront être présentés à toute réquisition.

Article 3 : les dispositions des arrêtés préfectoraux n°12-2018-12-17-005 du 20 décembre 2018 et n° 12-2019-01-15-002 du 15 janvier 2019 demeurent inchangées à l'exception de celles mentionnées aux articles 1 et 2.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication, soit d'un recours gracieux auprès du préfet de l'Aveyron, soit d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Toulouse.

Le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie postale mais également par voie numérique à l'adresse : <http://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron, le Directeur du Centre Développement et Ingénierie Toulouse de la société RTE Réseau de transport d'électricité, le maire de Saint-Victor-et-Melvieu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée :

- au directeur départemental des territoires,
- au colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Aveyron.

Fait à Rodez, le 05 NOV. 2019
Pour la préfète et par délégation,
La secrétaire générale

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a vertical stroke, all underlined.

Michèle LUGRAND